



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 08 avril 2024

PROCES VERBAL

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Nomination du Secrétaire de séance,
- 2- Approbation du PV du Conseil municipal du 18 mars 2024 (envoyé le 27/03/2024),

Délibérations Budgétaires :

- 1- **N°2024-022** : Adoption du Compte de Gestion 2023– Budget Principal Mairie,
- 2- **N°2024-023** : Adoption du Compte de Gestion 2023– Budget Annexe Halte Nautique,
- 3- **N°2024-024** : Adoption du Compte Administratif 2023– Budget Principal Mairie,
- 4- **N°2024-025** : Adoption du Compte Administratif 2023– Budget Annexe Halte Nautique,
- 5- **N°2024-026** : Affectation du résultat 2023– Budget Principal Mairie,
- 6- **N°2024-027** : Affectation du résultat 2023– Budget Annexe Halte Nautique,
- 7- **N°2024-028** : Subventions d'équilibres 2024 – Budget CCAS et Budget Annexe Halte Nautique,
- 8- **N°2024-029** : Attribution et répartition des subventions aux Associations pour l'année 2024,
- 9- **N°2024-030** : Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour 2024,
- 10- **N°2024-031** : Vote du Budget primitif 2024 – Budget Principal Mairie,
- 11- **N°2024-032** : Vote du Budget primitif 2024 – Budget Annexe Halte Nautique,

Commission Appel d'Offre :

- 12- **2024-033** : Lancement d'un Marché à procédure adaptée de travaux pour les travaux de restauration - tranche n°1 du château des 4 Fils Aymon,

Commission Ressources Humaines

- 13- **2024-034** : Lancement d'un Marché à procédure adaptée de travaux pour la tranche n°1 des travaux du château des 4 Fils Aymon pour la restauration des maçonneries de la Tour,

Commission Finances :

- 14- **2023-035** : Demande de subvention au Département de la Gironde au titre du patrimoine et valorisation du patrimoine écrit dans le cadre de travaux de restauration et de travaux de numérisation des registres de l'Etat civil,
- 15- **2023-036** : Demande de subvention au Département de la Gironde au titre de la mise en accessibilité des bâtiments publics dans le cadre des travaux et équipements de mise aux normes de l'accessibilité des ERP communaux,
- 16- **2023-037** : Demande de subvention au Département de la Gironde au titre des équipements sportifs structurants communaux et intercommunaux dans le cadre d'un plateau de fitness workout au port,
- 17- **2023-038** : Provision pour créances douteuses – Budget principal,
- 18- **2023-039** : Provision pour créances douteuses – Budget Annexe Halte Nautique,

La séance est ouverte à 18h33

Désignation du Secrétaire de séance

Madame Corinne BAGNAUD est nommée Secrétaire de séance.

Approbation des PV du 18 mars 2024

Le procès verbal du Conseil municipal du 18 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Mot du Maire

- Propos en Fin de conseil.

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

2024-0022 : Adoption du Compte de Gestion 2023 – Budget Principal Mairie

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Madame Hélène BURESI : A quoi sert cette délib ?

Les services : Le comptable admet la sincérité de notre compte administratif.

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour le budget principal pour l'exercice 2023, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** le compte de Gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2023.

2024-023 : Adoption du Compte de Gestion 2023 – Budget Halte Nautique

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY
- Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Monsieur Alain TABONE :

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour le budget annexe Halte Nautique pour l'exercice 2023, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** le compte de Gestion du budget annexe Halte Nautique pour l'exercice 2023.

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

2023-024 : Adoption du Compte Administratif 2023 – Budget Principal Mairie**Rapporteur** : Monsieur

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Monsieur Alain TABONE :

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023– BUDGET PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés 2022		1 385 713,51€		206 570,78€		
Opération de l'exercice	1 958 094,03€	635 030,84€	1 805 554,69€	2 089 697,68 €	3 763 648,72€	2 724 728,52€
TOTAL N	-1 323 063,19 €			284 142,99€	-1 038 920,20 €	
Résultat (N + N-1)		62 650,32€		490 713,77€		553 364,09€
Reste à réaliser	393 111,18€	509 919,23€				116 808,05€
TOTAL CUMULÉ	2 351 205,21 €	2 530 663,58€	1 805 554,69€	2 296 268,46 €		670 172,14€

Monsieur le Maire entendu, sortant de la salle du Conseil, et ne prenant pas part au vote,

Le Président de séance ad hoc désigné, Monsieur Jean-Roger THULLIAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser 2023,
- **VOTE et ARRÊTE** de manière séparée les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Héléne BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Monsieur Alain TABONE :

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE

Libellés	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés 2022		57 077,74€		6 470,68€		63 548,42€
Opération de l'exercice	44 374,68€	52 818,27€	56 651,75€	50 638,00€	101 026,43€	103 456,27€
TOTAL N		8 443,59€	6 013,75€			2 429,84€
Résultat (N + N-1)		65 521,33€		456,93€		65 978,26€
Reste à réaliser						
TOTAL CUMULÉ		65 521,33€		456,93€		65 978,26€

Monsieur le Maire entendu, sortant de la salle du Conseil, et ne prenant pas part au vote,

Le Président de séance ad hoc désigné, Monsieur Jean-Roger THUILLIAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **VOTE et ARRÊTE** de manière séparée les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Coquille sur l'excédent réel de fonctionnement Résultat à rajouter

Madame Hélène BURESI : Je ne comprends à quoi correspondent les 250000

Les services : C'est la monétisation sur le compte bancaire qui est en recette d'investissement sur l'année 2024.

Madame Hélène BURESI : Avons-nous les recettes du 16 avenue de Paris intégré

Monsieur Alain TABONE : Non et c'est pour cela que nous n'avons pas pu réaliser la rue de la redoute sur cet exercice.

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du Résultat :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d' exécution N-1	R001 : solde d' exécution N-1
	240 713,77 €		62 650,32 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			250 000,00 €

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Monsieur Alain TABONE : Ce budget on veut depuis des années l'intégrer mais on ne peut pas.

Madame Hélène BURESI: Pourquoi on ne peut pas l'intégrer en sachant que c'est le budget principal qui le finance en partie.

Les services : C'est un SPIC et on ne peut l'intégrer. Il y a de la TVA qu'il n'y a pas sur le budget de la commune.

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du Résultat :

SECTION EXPLOITATION		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d' exécution N-1	R001 : solde d' exécution N-1
	456,93 €		65 521,33 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

2024-028 : Subventions d'équilibres 2024 – Budget CCAS et Halte Nautique

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY
- Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD –
Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Monsieur Alain TABONE : De fortes sommes de dons ont été reçu au budget du CCAS et c'est pour cela que l'on a diminué la subvention.

Monsieur Gérard BAGNAUD : Et pourquoi 20000€ pour la halte nautique

Monsieur Cyril CHERIGNY : C'est pour les travaux et la sortie du ponton.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** une subvention d'un montant de 982,87€ au Budget primitif CCAS 2024,
- **DIT** que cette somme sera inscrite au compte 657363 du budget primitif 2024 de la commune et au compte 757363 du budget du CCAS 2024.

- **VOTE** une subvention d'un montant de 20 000,00€ au Budget primitif Halte Nautique 2024,
- **DIT** que cette somme sera inscrite au compte 65736221 du budget primitif 2024 de la commune et au compte 7474 du budget de la Halte Nautique 2024.

2024-029 : Attribution et répartition des subventions aux Associations pour l'année 2024

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13
 Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de membres représentés : 2

 Nombre de suffrages exprimés : 13
 Pour : 13
 Contre : -
 Abstentions : -

 Date Convocation : 27/03/2024
 Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
 Délibéré par le Conseil Municipal
 À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Monsieur Alain TABONE : A la communauté des communes ont nous a indiqué que toutes personnes appartenant à une association ne peut participer au vote. Nous ne votons pas ici quand nous sommes membres du bureau.

De manière générale, félicitation aux associations qui sont bien tenues.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT	Abstentions et non participation au débat pour le vote de la subvention
ACCA Les Blaireaux	225,00€	Monsieur Michel BARSE
Amicale Laïque	2 000,00€	
Association Cubzacaise Tennis	1 500,00€	
Association des Maires du Canton	170,00€	Monsieur Alain TABONE
Association des Paralysés de France	60,00€	
Comité contre le cancer	60,00€	
Comité des Fêtes de Cubzac les Ponts	5 000,00€	Messieurs Cyril CHERIGNY – Jean-Roger THUILLIAS – Michel BARSE
Comité Secours Populaire	150,00€	
Cubzac Country	200,00€	
FNACA	150,00€	
Football Club Cubzac	1 500,00€	
Pêcheurs et Plaisanciers de Cubzac les Ponts	150,00€	
Parents d'élèves de Cubzac	150,00€	
Joyeux Cubzac	450,00€	Monsieur Michel BARSE
Les Restos du Cœur	150,00€	
OMSSCA	6 000,00€	Mesdames Corinne BAGNAUD - Elodie KOPF Messieurs Michel BARSE – Mathieu OLIVEIRA – Cyril CHERIGNY
Pétanque Cubzacaise	350,00€	
Martial Full Fighting	500,00€	
Banque Alimentaire	150,00€	
Sauvons Cubzac	00,00€	Messieurs Cyril CHERIGNY – Jean-Roger THUILLIAS – Michel BARSE
Les Pot'Iront au Jardinnet	500,00€	Maribel SOARES – Elodie KOPF
Clowns Stéthoscopes (Nouvelle-Aquitaine)	60,00€	
Sous -TOTAL	19 475,00€	
Subventions EXCEPTIONNELLES	2 525,00€	
TOTAL	22 000,00€	

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré ligne par ligne, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** chaque subvention de manière individuelle, les conseillers partie prenante dans une association ne participant pas au vote,
- **REPARTIT** comme énoncé les subventions pour l'année 2024,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2024 au compte 65748.

2024-030 : Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour 2024

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Monsieur Alain TABONE : La commission des finances a demandé 1% m...
L'augmentation faite par l'Etat est de 3,90 qui vont s'additionner aux 1%. C...
n'est pas une augmentation de la commune.
Présentation des taux du Grand Cubzaguais.

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** une augmentation de 1,009999 du coefficient de variation proportionnelle des taux des taxes municipales pour l'année 2024,
- **APPROUVE** les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux voté en 2023	Bases prévisionnelles 2024 d'imposition	Taux voté en 2024	Produits prévisionnels correspondants 2024
Taxe Foncier Bâti	2 399 782	36,52	2 571 000	36,89	948 442,00€
Taxe Foncier Non Bâti	42 811	48,48	44 400	48,96	21 738,00€
Taxe d'habitation	172 559	11,33	152 400	11,44	17 435,00€
				Total	987 615,00€

- **PREND** en compte le calcul du coefficient correcteur et son taux à 0,964809 pour un montant prévisionnel de 31 615,00€,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

2024-031 :Vote du budget primitif 2024 – Budget principal Mairie

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Madame Hélène BURESI : Au niveau du taux d'endettement on est comment ?

Monsieur Alain TABONE : Lecture des chiffres de l'état de la date sur 20 ans.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- **AUTORISE** Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 5,00% des dépenses réelles de chacune des sections,
- **ADOpte** la balance générale du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 de la manière suivante :

Balance Générale du Budget Principal :

- Investissement
 - o Dépenses 2 284 156,92.. €
 - o Recettes 2 284 156,92.. €
- Fonctionnement
 - o Dépenses 2 219 183,67 . €
 - o Recettes 2 219 183,67.. €

Fonction	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordres		Réelles	Ordres
	011- Charges à caractère général	797 765,66 €		013 – Atténuation de charges	21 000,00 €	

	012- Charges de personnel	1 153 134,99 €		70 – Produits des services du domaine ...	108 854,90 €	
	014 – Atténuation de produits	0,00€		73 – Impôts et taxes	289 389,00 €	
	65 – Autres charges de gestion courante	181 961,87 €		731 – Fiscalité Locale	962 140,00 €	
	66 - Charges financières	36 198,00 €		74- Dotations et participations	461 061,00 €	
	67 – Charges exceptionnelles	500,00€		75 – Autres produits de gestion courante	88 500,00 €	
	68 – Dotation aux provisions	4 122,34 €		76 - Produits financiers	25,00€	
	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		45 500,81 €	77 – Produits spécifiques	500,00 €	
				78 – Reprises sur provisions	2 000,00 €	
				R002/ Excédent antérieur reporté de Fonctionnement	240 713,77 €	
				040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		45 000,00€
Total	2 173 682,86 €	45 500,81 €	Total	2 174 183,67 €	45 000,00€	
Total de la section de fonctionnement	2 219 183,67 €		Total de la section de fonctionnement	2 219 183,67 €		
Investissement	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordres		Réelles	Ordres
	16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	145 603,00 €		10 – Dotations, fonds divers et réserves	280 000,00 €	
	165 – Dépôts et cautionnements	7 410,00 €		13 – Subventions d'investissement	472 844,56 €	
	20 – Immobilisations incorporelles	47 622,00 €		RAR 2023 (intégré au 13)	509 919,23 €	
	RAR 2023 (intégré au 20)	51 477,90 €		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	00,00€	
	21 – Immobilisations corporelles	1 639 578,74 €		165 – Dépôts et cautionnements	7 410,00 €	
	RAR 2023 (intégré au 21)	341 633,28 €		1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	250 000,00 €	
	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		50 832,00 €	024 – Produit des cessions d'immobilisations	650 000,00 €	
				R001 – Excédent antérieur reporté d'investissement	62 650,32 €	
				040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		51 332,81 €
Total	2 233 324,92 €	50 832,00€	Total	2 232 824,11 €	51 332,81 €	
Total de la section d'investissement	2 284 156,92 €		Total de la section d'investissement	2 284 156,92 €		

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- **AUTORISE** Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 5,00% des dépenses réelles de chacune des sections,
- **ADOpte** la balance générale du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 de la manière suivante :

Balance Générale du Budget Principal :

-	<u>Investissement</u>	
	○ Dépenses	2 284 156,92.. €
	○ Recettes	2 284 156,92.. €
-	<u>Fonctionnement</u>	
	○ Dépenses	2 219 183,67 . €
	○ Recettes	2 219 183,67.. €

2024-032 : Vote du budget primitif 2024 – Budget Halte Nautique

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Problématique de chiffre 456,13 sont des recettes réelles (MODIFIE)

Madame Hélène BURESI : On connaît le taux d'endettement.

Monsieur Cyril CHERIGNY : Il reste 10 ans

Nombre de membres en exercice : 13
 Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
 Pour : 13
 Contre : -
 Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
 Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
 Délibéré par le Conseil Municipal
 À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- **APPROUVE** la balance générale du budget primitif de la Halte nautique pour l'exercice 2024 de la manière suivante :

Balance Générale du Budget Annexe

- Investissement
 - o Dépenses **118 583,33 €**
 - o Recettes **118 583,33 €**
- Fonctionnement
 - o Dépenses **63 433,26 €**
 - o Recettes **63 433,26 €**

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
Exploitation	011- Charges à caractère général	5 600,00€		74- Dotations et participations	20 000,00€	
	66 - Charges financières	2 205,27€		75 – Autres produits de gestion courante	8 641,49€	
	65 – Autres charges courantes	1,00 €		77 – Produits exceptionnels	2 944,34€	
	68– Dotations aux provisions	2 564,99 €		78 – Reprises sur provisions	1 282,50 €	
	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		53 062,00€	R002 - Excédent antérieur reporté de Fonctionnement	456,93€	
				040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		30 108,00€
	Total	10 371,26€	53 062,00€	Total	33 325,26 €	30 108,00€
	Total de la section d'exploitation	63 433,26 €		Total de la section d'exploitation	63 433,26 €	
Investissement	16 – Emprunts et dettes assimilées	14 266,68€		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		
	21 – Immobilisations corporelles	49 974,00€		10 – Dotations, fonds divers et réserves		
	020 -Dépenses imprévues d'investissement		24 234,65€	001 – Excédent antérieur reporté d'investissement	65 521,33€	
	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		30 108,00€	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		53 062,00€
	Total	64 240,68€	54 342,65€	Total	65 521,33 €	53 062,00€
	Total de la section d'investissement	118 583,33€		Total de la section d'investissement	118 583,33€	

2024-033 :Lancement d'un MAPA de travaux pour la restauration et mise en sécurité Château 4 fils Aymon
Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Monsieur Alain TABONE : j'ai signé aujourd'hui de la donation de la tour sud.

Monsieur Gérard BAGNAUD : On devait faire les travaux en 2024. Courrier préfecture pour faire des fouilles. Lors d'un entretien la DRAC on peut commencer les travaux. On va pouvoir aller plus vite, surtout qu'on a réalisé des travaux avec la mise en place d'un filet. On économise sur la fouille. Les travaux ne commenceront qu'au mois de septembre.

Critère 1 - Valeur technique	
• Sous Critère 1 - Critère Méthodologie de mise en œuvre / planning global avec phasage	55,00%
• Sous-Critère 2 - matériel, outillage et moyens de prévention et de sécurité spécifiques	
• Sous-Critère 3- organigramme fonctionnel de l'équipe avec les missions spécifiques de chacun	
• Sous-Critère 4- nombre de personnes affectées aux études et aux travaux	
• Sous-Critère 5- contrainte du site, d'accès et maintien des liaisons durant la durée des travaux	
• Sous-Critère 6 – Référence dans la restauration de patrimoine	
• Sous-Critère 7- moyens mis en œuvre en matière de protection de l'environnement	
• Sous-Critère 8- Visite du site	
Critère 2 - Critère Prix	
	45,00%
Total Critères	100,00%

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** du lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux correspondant à la tranche n°1 de la mise en sécurité et de la remise en état du Château des 4 Fils Aymon,
- **ADOpte** les critères de la consultation pour lancer le marché,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour établir l'ensemble des documents de la consultation dans le respect des éléments indiqués dans la présente délibération,

2024-034 : Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Monsieur Alain TABONE : L'état a décidé et c'est nous qui payons. La commission du personnel a décidé de la verser. Elle est versée selon des critères selon les revenus.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'instauration de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessous, sous réserve d'un avis favorable du Comité Social Territorial en sa séance du 30 avril 2024 :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond maximum de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- **DIT** que cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois, sur le train de paie du mois de mai 2024
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget primitif 2024,

- **CHARGE** Monsieur le Maire à prendre pour chaque agent remplissant les conditions réglementaire et selon les modalités déterminées, de prendre un arrêté d'attribution de cette prime du pouvoir d'achat exceptionnelle.

2024-035 : Provision pour créances douteuses – Budget principal Mairie

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Madame Hélène BURESI : je suppose que ce qui ne paye pas à l'école c'est G

Madame Maribel SOARES : Et pourtant il touche également les tarifs dégre:

Créances restant à recouvrer		Application du mode de calcul selon la délibération n°2021-27	
Exercice de prise en charge de la créance	Montant total	Taux de dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
2023 (N-1)	9 666,64€	0%	0,00€
2022 (N-2)	3 639,34€	25%	909,84€
2021 (N-3)	982,38€	50%	491,19€
Antérieur à 2021	2 721,31€	100%	2 721,31€
	17 009,67€€		4 122,34€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le mode de calcul permettant la détermination de la provision des créances douteuses à compter de l'exercice budgétaire 2024 et ceux à venir,
- **DÉCIDE** d'inscrire une provision d'un montant de 4 122,34€ au compte 681 « Dotation aux provisions / dépréciation des actifs circulants » au Budget principal.

2024-036 : Provision pour créances douteuses – Budget Halte NAutique

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Créances restant à recouvrer		Application du taux de la dépréciation	
Exercice de prise en charge de la créance	Montant total	Taux de dépréciation	Montant déprécié
2023 (N-1)		0%	
2022 (N-2)		25%	
2021 (N-3)		50%	
Antérieur à 2021	2 564,99€	100%	2 564,99€
	2 564,99€		2 564,99€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le mode de calcul permettant la détermination de la provision des créances douteuses à compter de l'exercice budgétaire 2024 et ceux à venir,
- **DÉCIDE** d'inscrire une provision d'un montant de 2 564,99€ au compte 6817 « Dotation aux provisions / dépréciation des actifs circulants » au Budget principal.

2024-037 : Demande de subvention au Département – Dématérialisation Etat civil

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
4 640,00€ Numérisation des Actes de l'Etat civil	PREFECTURE DE LA GIRONDE D.E.T.R. 2024	35,00%	1 624,00€
	CONSEIL DEPARTEMENTAL Patrimoine et valorisation du Patrimoine écrit CDS 0,99% appliqué	20,00%	918,72€
	Sous – Total	55,00%	2 542,72€
Autofinancement Communal		45,00%	2 097,28€
1 222,00€ Travaux de restauration sur registres existants	CONSEIL DEPARTEMENTAL Patrimoine et valorisation du Patrimoine écrit CDS 0,99% appliqué	20,00%	241,56€
	Sous – Total	20,00%	241,56€
Autofinancement Communal		80,00%	980,44€
5 862,00€ Montant total de l'opération	Total	100,00%	5 862,00€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à la restauration des registres et à la numérisation des actes de l'état civil pour un montant total de l'opération de 5 862,00€ Hors taxes,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du et valorisation du patrimoine écrit auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière totale de 1 160,28 pour la restauration et la numérisation des registres de l'Etat civil,
- **ADMET** le coefficient Départemental de solidarité de 0,99 appliqué à cette demande,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement ci-avant.

2024-038 : Demande de subvention au Département – Equipements sportifs

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13
 Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
 Pour : 13
 Contre : -
 Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
 Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
 Délibéré par le Conseil Municipal
 À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
21 546,00€ Plateau Fitness WorkOut	ANS Plan 5000 Terrains de sport	50,31%	10 839,79€
	CONSEIL DEPARTEMENTAL Equipement sportifs CDS 0,99% appliqué	29.69%	6 333,04€
Autofinancement Communal		20,00%	4 373,17€
Sous – Total		100,00%	21 546,00€
4 600,00€ Table de Footvolley et ping-pong grand public	ANS Plan 5000 Terrains de sport	50,31%	2 323,46€
	CONSEIL DEPARTEMENTAL Equipements sportifs Plateau d'éducation physique et sportive CDS 0,99% appliqué	29,69%	1 352,08€
Autofinancement Communal		20,00%	924,46€
Sous – Total		100,00%	4 600,00€
26 146,00€ Montant total de l'opération	Total	100,00%	26 146,00€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à la mise en place d'un plateau de Fitness Workout et d'équipements sportifs extérieurs grand public pour un montant total de l'opération de 26 146,00€ Hors taxes,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre des équipements sportifs communaux et intercommunaux auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière de 6 333,04€ pour l'acquisition d'un plateau de fitness Workout,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre des équipements sportifs communaux et intercommunaux auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière de 1 352,08€ pour l'acquisition d'équipements sportifs extérieurs grand public,
- **ADMET** le coefficient Départemental de solidarité de 0,99 appliqué à cette demande,

- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement ci-avant.

2024-039 : Demande de subvention au Département – Equipements sportifs

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Héléne BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13
 Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
 Pour : 13
 Contre : -
 Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
 Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
 Délibéré par le Conseil Municipal
 À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Montant du projet HT	Subventions sollicitées	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
7 204,50€ Mise en accessibilité des bâtiments publics	CONSEIL DEPARTEMENTAL Mise en accessibilité des bâtiments publics	39,60%	2 852,98€
Autofinancement Communal		60,40%	4 351,52€
Total		100,00%	7 204,50€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à la mise en accessibilité des bâtiments publics pour un montant de 7 204,50€ Hors taxes,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre de la mise en accessibilité des bâtiments publics auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière de 2 852,98€,
- **ADMET** le coefficient Départemental de solidarité de 0,99 appliqué à cette demande sur un plafond de dépense subventionnable de 25 000,00€,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement ci-avant.

2024-040 : Demande de subvention au Département – Continuité cyclable

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY
- Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD –
Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Montant du projet HT	Subventions sollicitées	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
232 065,50€ Travaux d'aménagement cyclable 2024	France Relance	20,90%	48 506,33€
	CONSEIL DEPARTEMENTAL Travaux de voirie et sécurisation Redevance Communale des Mines	40%	92 826,20€
Autofinancement Communal		39,10%	90 732,97€
	Total	100,00%	232 065,50€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à l'aménagement d'une continuité cyclable pour l'année 2024 à hauteur de 232 065,50€ Hors Taxe pour la part communale,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre des travaux d'aménagement d'une continuité cyclable auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre de la redevance communale des mines, une aide financière de 92 826,20€,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement ci-avant.

2024-041 : Demande de subvention au Département – Continuité cyclable

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Montant du projet HT	Subventions sollicitées	Ta Subvention	subventions sollicitées
444 988,32 € Travaux de voirie La Redoute	SIAEPA	36,18%	161 000,00€
	CONSEIL DEPARTEMENTAL Travaux de voirie et sécurisation Redevance Communale des Mines	0,93%	4 156,00€
	CONSEIL DEPARTEMENTAL Travaux sur voirie communale (voie intégrale) CDS 0,99% appliqué	1,95%	8 662,50€
Autofinancement Communal		60,94%	271 169,82€
	Total	100,00%	444 988,32€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif aux travaux de remise en état de la voie de la Redoute pour un montant de 444 988,32€ Hors taxes,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre des travaux de remise en état de la voie de la Redoute auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière de 8 662,50€,
- **ADMET** le coefficient Départemental de solidarité de 0,99 appliqué à cette demande sur un plafond de dépense subventionnable de 25 000,00€,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement ci-avant.

Parole est donnée aux Adjointes

Gérard BAGNAUD, 1^{er} Adjoint :

- Visite de l'ALEC aujourd'hui pour diagnostic isolation, énergie.
- Problème pour la distribution du Bulletin municipal.

Nadia BRIDOUX MICHEL, 2^{ème} Ajointe :

- Absente excusée

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

- Rue du port pour la fermeture des trous en tant qu'adjoint à la voirie.
- Marché de la redoute a débuté. Les travaux vont débuter fin avril.
- Madame Hélène BURESI : Signalisation d'un gros trou rue de la gare.
- On va rajouter au programme de voirie 2024 le bas de la rue des moulins.

Maribel SOARES, 4^{ème} Adjointe :

- CA du CCAS pour voté le budget
- Vendredi apéritif avec président associations, où le football a préparer une soirée dont les bénéfices ont été reversés au CCAS.

Cyril CHERIGNY, 5^{ème} Adjoint :

- Je me représente au Syndicat. Il sonne l'alarme au niveau du passage en Led ou l'on ne paye que 20%. Il faudrait peut être voir avec l'étude INGEROP. Attention à ne pas tout perdre.
- Mercredi 17 avril : Journée en direction de la jeunesse

Questions diverses

Monsieur Alain TABONE : Problème que nous avons depuis la fin de la semaine dernière. Situation conflictuelle au sein d'un couple avec un enfant scolarisé. Après un signalement fait le père a été mit en garde a vue 48h. Les services sociaux ont prit l'enfant pour le mettre en famille d'accueil. Il est venu jeudi, l'équipe enseignante à déclenché le PPMS. Les gendarmes sont arrivés après moi. Ils sont également revenus au moment de la sortie. Le directeur a fait un mail qui n'est arrivé que le lendemain. Les services techniques ont contrôlé le 27 mars. Les propos sont à la limite de la diffamation.

Madame Hélène BURESI : Point sur les pistes cyclable.

Monsieur Alain TABONE : Mme Bonhomme m'a indiqué que le train simple qui était double ne s'arrête pas quand même.

Madame Hélène BURESI : Je vais vérifier les horaires

A la suite de la réunion avec la SNCF. Bilan des travaux réalisé pour lequel nous n'avons pas d'observations particulières. IL reste deux trois choses à faire. Point de contact qui a acheté la gare pour la prévenir des travaux. Après nous avons prévu les travaux nécessaire dans le cadre du RER métropolitain, il faut prévoir un franchissement autres. Il faudrait un franchissement au dessus. C'est les prémices On sera appelé à participer mais c'est eux qui participe en majorité. L'ensemble des gares de bordeaux métropoles sont prêtes. L'ensemble des collectivités sont prêtes. IL va falloir réfléchir via la commission voirie pour le fameux parking. Il faut se positionner

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h39.

